

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :  
27 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le trois avril à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :  
9 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Procurations : 3
- Absents : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS:** M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORIQUET, Mme MADELENAT, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, M. DU CHOCHET, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme GIANNI, M. RUBIANO, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** Mme ROBIC à Mme LE NORMAND, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme JEFFROY à Mme GIANNI.

**ETAIT ABSENTE :** Mme SAMZUN.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**N°2024 -11 – Crédits scolaires pour l'année scolaire 2024-2025**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,  
Vu le budget primitif,

Un crédit par élève, suivant l'effectif des établissements au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, est alloué aux écoles de Larmor-Plage.

Monsieur le maire propose de majorer ces crédits scolaires de 3% pour l'année scolaire 2024-2025.

La dotation par élève s'élèverait donc à :

- Élémentaire : 161.08€
- Maternelle : 77.05€

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER ces montants de crédits scolaires pour l'année 2024-2025

**Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE À L'UNANIMITÉ.**

LE REGISTRE DUMENT SIGNÉ,

Pour **Extrait certifié conforme**  
**LARMOR-PLAGE, le 09 avril 2024**

LE MAIRE

Patrice VALTON

